

Demande reçue le : _____

INFORMATION GÉNÉRALE

Nom du requérant : _____

Êtes-vous le propriétaire? Oui Non
(Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous présenter une procuration)

Adresse postale : _____

Téléphone (résidence) : _____

Téléphone (travail) : _____

Téléphone (autres) : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Adresse des travaux : _____

Numéro(s) de lot(s) : _____

Est-ce un terrain situé en bordure d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide ? Oui Non

INFORMATION RELATIVE À LA DEMANDE

1- Quelle est la disposition réglementaire que vous ne pouvez respecter?

2- Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pouvez vous conformer aux dispositions réglementaires existantes?

3- Indiquer la nature de la dérogation demandée (joindre tout document pouvant faciliter la compréhension tel plans, certificat de localisation, photos) :

4- Pourquoi estimez-vous subir un préjudice sérieux?

5- Si votre demande concerne un projet de construction, est-il possible de le réaliser sans obtenir de dérogation mineure et pourquoi?

6- Autres commentaires relatifs à votre demande :

PROCÉDURE D'APPROBATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le but d'une demande de dérogation mineure est d'obtenir un assouplissement à certaines dispositions du règlement de zonage ou de lotissement municipal.

- Le conseil municipal peut exiger, comme condition d'acceptation d'une demande de dérogation mineure, que les travaux à réaliser respectent intégralement les documents ayant servis à l'étude de la demande.
- Les frais d'une demande sont de 600 \$ et sont payables en argent comptant, par paiement direct, par carte de crédit ou par chèque et sont non remboursables.
- Toute demande est analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ce comité, formé de sept (7) citoyens et de deux (2) conseillers municipaux, étudie les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme et formule des recommandations au conseil municipal.
- Le CCU peut visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande, au besoin.
- Tout citoyen qui le désire peut se présenter devant le CCU pour expliquer sa demande. Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel et reste impartial lors des représentations.
- Le conseil municipal, suite à l'étude de la demande et du rapport du CCU relatif à cette dernière, accorde ou refuse complètement ou partiellement la dérogation. Cette décision du conseil doit être rendue par résolution et être précédée d'un avis public précisant la date de l'assemblée où elle sera soumise au conseil.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pour qu'une dérogation mineure puisse être accordée par le Conseil municipal, la demande doit respecter les critères suivants :

- Une dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme ;
- L'application des dispositions des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- La dérogation mineure n'est pas un moyen permettant de légaliser toutes erreurs qui seraient faites délibérément ou par mauvaise volonté ;
- La dérogation ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- La dérogation ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- La dérogation ne doit pas porter atteinte à la qualité de l'environnement ;
- La dérogation ne doit pas porter atteinte au bien-être général ;
- La dérogation doit avoir un caractère mineur.

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS

Liste de vérifications - Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre demande (cochez)

le formulaire dûment rempli ;

un exemplaire des plans de construction, À L'ÉCHELLE, des travaux à exécuter incluant :

- ✓ le plan de chacun des niveaux projetés ;
- ✓ les quatre élévations ;
- ✓ pour chacune des pièces, indiquer l'usage prévu ;

un plan d'implantation du ou des bâtiment(s) projeté(s), incluant les porte-à-faux et les fenêtres en saillies ;

Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre plan d'implantation

l'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie ;

la distance entre tout cours d'eau ou lac et le ou les bâtiment(s) projeté(s) ;

la localisation et les dimensions des bâtiments existants et projetés (cabanon, remise de jardin, serre, garage, maison, etc.) ;

la localisation et les dimensions des constructions accessoires (galerie, escalier extérieur, balcon, véranda, etc.) ;

Une preuve que le terrain sur lequel doit être érigée la construction est la propriété du demandeur, si le demandeur a acquis ce terrain dans un délai inférieur à un (1) an ;

la localisation de l'entrée charretière, des accès véhiculaires ainsi que des aires de stationnements.

Une preuve que le terrain sur lequel doit être érigée la construction est la propriété du demandeur, si le demandeur a acquis ce terrain dans un délai inférieur à un an.

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE (2025)

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉE (Ces dates peuvent changer en cours d'année)	REUNION DU CCU 19 H	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19 H 30
20 décembre 2024	21 janvier	3 février
21 janvier	18 février	3 mars
18 février	18 mars	7 avril
1 ^{er} avril	23 avril (mercredi)	5 mai
29 avril	21 mai (mercredi)	2 juin
27 mai	25 juin (mercredi)	7 juillet
15 juillet	5 août	18 août
5 août	26 août	8 septembre
2 septembre	23 septembre	1 ^{er} octobre
7 octobre	4 novembre	17 novembre
20 décembre	Janvier 2026	Février 2026

Renonciation

Restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

Par la présente, je renonce à me prévaloir d'une restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

J'autorise ainsi le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie à faire usage des informations et des documents qui sont fournis dans le cadre de ma demande, spécifiquement pour des fins de consultations ou dans le cadre de séances publiques.

Cette renonciation est en accord avec l'article 171 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Tarification de la demande de dérogation mineure sans demande d'usage conditionnel : 600 \$

Note : Le fonctionnaire désigné peut exiger tout autre élément requis pour établir la conformité d'un projet, dépendamment de la nature des travaux.

Tout citoyen qui le désire peut se présenter devant le CCU pour expliquer sa demande. Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel, reste impartial lors des représentations et formule une recommandation au Conseil municipal.

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et des informations s'y rapportant, que les informations et documents fournis sont exacts et que j'ai vérifié s'il existe des servitudes touchant l'immeuble.

Nom en lettres moulées : _____

Signature : _____ Date : _____